



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUIN 2022

Le sept du mois de juin deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a décidé de ne pas préempter sur la vente de La maison sise **72 Port Sauvage** appartenant à Mr et Mme Claude et Monique PARMENTIER.

2 – RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Vu la lecture et la mise à disposition du rapport d'activité aux conseillers,
Après avoir entendu le rapport, le Conseil municipal a émis un avis FAVORABLE.

3 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 SUR PATRIMOINE COMPTABILISE AU 31/12/2021.

Le Conseil Municipal accepte le montant total de la redevance pour un montant de **1 646,51 €**, réparti comme suit :

- **56,85 euros** pour **19,99 km d'artères aériennes**, soit **1 136,43 €**
- **42,64 euros** pour **11,629 km d'artères en sous-sol**, soit **495,86 €**
- **28,43 €uros** pour **0,50 m² d'emprise au sol**, soit **14,22 €**

4 – MARCHÉ PUBLIC SALLE DE MOTRICITE

La consultation du marché public de la salle de motricité s'est achevée le 16 mai dernier à 12h. Les plis ont été ouverts à 14h avec le Maître d'œuvre et un devis minimum pour chaque lot a été reçu.

RECAPITULATIF DES ENTREPRISES RETENUES

Salle de motricité Ecole Yvonne Lombard

2022

LOTS	ENTREPRISE	PRIX OFFRE HT	ESTIMATIF HT 2022	PRIX OFFRE TTC
1 Maçonnerie	DUBOIS J. Longué	41 485,00 €	36 000,00 €	49 782,00 €
2 Couverture Charpente Etenchéité	APERTIO. St Léger de Linières	32 283,48 €	0,00 €	38 740,18 €
3 Menuiseries extérieures	APERTIO. St Léger de Linières	27 005,21 €	26 000,00 €	32 406,25 €
4 Menuiseries intérieures serrurerie	APERTIO. St Léger de Linières	7 011,50 €	4 600,00 €	8 413,80 €
5 Electricité Plomberie Chauffage	Electricité KURO. Angers	13 992,25 €	47 800,00 €	16 790,70 €
	Plomberie Chauffage EVOLUTIVE 49 Brisac	22 685,00 €		36 677,25 €
6 Isolation Cloisons Faux plafonds planchers	AGTI. St Barthélémy d'Anjou	21 000,69 €	20 610,00 €	25 200,83 €
7 Carrelage Faïence	CHUDEAU. St Lambert des Levées	16 988,73 €	25 000,00 €	20 386,48 €
8 Peintures	CHUDEAU. St Lambert des Levées	6 698,68 €	8 300,00 €	8 038,42 €
9 Agencement Mobilier	RACINEA. Ecoflant	12 622,12 €	9 603,00 €	15 146,55 €
		201 772,66 €	177 913,00 €	242 127,21 €
	Maitrise d'Œuvre 10 %	20 177,27 €	20 000,00 €	24 212,72 €
	TOTAL	221 949,93 €		266 339,93 €
	Subvention DSIL 50%	-101 261,50 €	sur 202 523 € dont MCO 20 000 Estimé en 2020	
	Subvention REGION 10%	-20 252,00 €		
	Reste à charge commune	100 436,43 €		120 523,72 €

5 – SUBVENTION FSE – COLLEGE DE GENNES

La demande de subvention du Foyer Socio-Educatif de Gennes ayant été reçue postérieurement à la date de vote des subventions aux associations, la somme de 450€ avait été attribuée. Celle-ci faisant apparaître depuis, la somme de 505,44€ (lié au nombre d'enfants), le Conseil Municipal décide d'ajouter la somme de **55,44€ pour l'année 2022**.

6 - TARIFS CANTINE/GARDERIE PERISCOLAIRE 2022-2023

M. Stéphane DEROUET, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil municipal les tarifs communaux en vigueur sur les services liés à l'enfance jeunesse, à savoir la cantine et l'accueil périscolaire.

Il explique que pour l'année 2022-2023, la commission Affaires scolaires a retenu une augmentation de 2.94% à 3.14% pour la cantine et d'environ 5% pour l'accueil périscolaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la **Cantine** comme suit **à compter du 1^{er} septembre 2022** :
 - 3,50 € pour les enfants,
 - 4,25 € pour le personnel communal et instituteurs
 - 8,20 € pour les extérieurs.

- **DECIDE** de fixer les tarifs de **l'Accueil périscolaire** comme suit **à compter du 1^{er} septembre 2022**, à savoir :
 - **0,51 €** le quart d'heure de début ou de fin de journée si quotient familial supérieur ou égal à 558,
 - **0,47 €** le quart d'heure pour un quotient de 458 et à 557,
 - **0,42 €** le quart d'heure pour un quotient de 358 à 457,
 - **0,37 €** le quart d'heure pour un quotient inférieur ou égal à 357,
 - **6,20 €** le quart d'heure au-delà de 18h30 quel que soit le quotient familial
 - **0,42 €** le goûter

7 – TARIFS SALLE DES FETES, AIRE DE PIQUE-NIQUE, JEUX DE BOULES DE PETANQUE et DIVERS

à compter du 1^{er} Septembre 2022 :

TARIFS SALLE DES FÊTES

Habitants de la commune :

- Pour une journée **82 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre **144 €**
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril **175 €**

Particuliers ou associations hors commune (gratuit pour les associations communales)

- Pour une journée **152 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre **230 €**
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril **288 €**

1. **Une caution de 250 €** au moment de la remise des clés. Cette somme sera encaissée en cas de dégâts importants dans la salle, et en cas de désordre à l'ordre public. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
2. **Une caution de 90 €** pour le cas où le ménage ne sera pas réalisé correctement. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
3. **Un forfait de 15 €** est mis en place pour les locataires qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bacs à mis disposition à la salle des fêtes.

TARIFS UTILISATION AIRE DE PIQUE-NIQUE

Un forfait branchement électrique de 17 € par jour, quel que soit le temps d'utilisation dans la journée.

Un forfait de 50 € par semaine est suggéré en cas d'utilisation prolongée. Une demande du nombre d'ampères utilisés sera effectuée auprès des consommateurs, qui, suivant la puissance utilisée pourrait engendrer une évaluation des 50 € de base.

Une caution de 400 € sera demandée. Cette somme sera restituée au locataire lors de la restitution des clés du compteur et après constat du bon état de l'aire de pique-nique. Dans le cas contraire, cette somme sera conservée par la municipalité.

CONVENTION DE LOCATION JEUX DE BOULES DE PETANQUE COUVERT

La location du jeu de boules de pétanque fera l'objet d'une convention pour le local couvert à l'exclusion de la partie privative. Le prix de cette location a été arrêté à **30 € pour le week-end ou 2 jours en semaine**.

Une caution de 100 € sera demandée lors de la remise des clés, non encaissée et restituée lors de la restitution des clés. En cas de constat de dégâts ou autres désagrément cette somme sera encaissée. Les conditions particulières de location seront inscrites dans la convention.

TARIFS DIVERS

Diverses prestations à destination des habitants de la commune :

- Envoi numérisé : **1 €**
- Copie A4 : **0,15 €**
- Copie A3 : **0,25 €**

- Location de chaise : **0,20 € la chaise**
- Location de table : **2 € la table**
- Location de banc : **1 € le banc**

8 – CHEQUES CADEAU TIRGROUPE :

Le Conseil Municipal, décide de renouveler l'attribution des chèques cadeau aux agents communaux une fois par an et selon le barème officiel de l'URSSAF, soit **171€ maximum** pour un temps plein, pour l'année 2022, ce qui représente un montant global réparti entre les 13 agents de **1 829 €**.

9 – ELECTIONS LEGISLATIVES 12 ET 19 JUIN 2022:

Monsieur le Maire rappelle les conditions des permanences des élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin prochain.

10 - DEVIS DIVERS :

- Pas de devis à valider

11 - RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Commission voirie** : En mai, il a été réalisé le fauchage raisonné des routes (sur environ 1,30m et 5 à 6 mètres sur les intersections). Il a été rentré de la grave pour effectuer l'entretien des chemins en juin. Le curage des fossés (qui seront choisis) sera fait en octobre. L'élagage le long des routes sera fait en décembre avec un lamier. Un fauchage raisonné sera réalisé sur le milieu des chemins de randonnée.
- **Bulletin municipal** : est clos. Il part à l'impression et sera distribué en juillet.

12 - QUESTIONS DIVERSES

- Boule de Fort, comme chaque année la Communauté d'Agglomération de Saumur organise le Challenge des élus. Inscription jusqu'au 1^{er} juillet 2022.
- Concert « Lundi du jazz », organisé par la Communauté d'Agglomération de Saumur, à la salle des fêtes de St Clément à 20h30. Réservation sur <http://www.saisonculturelle.agglo-saumur.fr/>
- La Fête du Vélo en Anjou aura lieu le 3 juillet sur la levée.
- Ouverture du musée de la Marine de Loire en Anjou le 12 juin avec une nouvelle exposition.
- Date du prochain conseil : **5 juillet 2022 à 20 h** à la mairie.

Fait à St Clément des Levées le 10 juin 2022.

Le Maire,

Laurent NIVELLE